



GUIDE DU PARENT

LES HÉROS ECOLOES !

CAMP DE JOUR DE COTEAU-DU-LAC

**28 JUIN AU
20 AOÛT**

CENTRE COMMUNAUTAIRE WILSON
2, RUE GEORGES-JULES-BEAUDET

Table des matières

INTRODUCTION	3
THÉMATIQUE DE L'ÉTÉ	3
VOS RESPONSABLES	Erreur ! Signet non défini.
LES COMMUNICATIONS	4
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	5
LISTE D'ATTENTE – PROGRAMMES COMPLETS	6
LE CODE DE VIE DU CAMPEUR	7
LES MESURES DISCIPLINAIRES DU CAMPEUR	8
LES LOCAUX UTILISÉS AU CAMP DE JOUR	9
LES ALLERGIES ET LES MÉDICAMENTS	10
QUOI APPORTER AU CAMP	12
LES ACTIVITÉS SPÉCIALES DU MERCREDI	13
LE SERVICE DE GARDE	13
POLITIQUE DE RETARD IMPORTANT	14
LES ARRIVÉES AU CAMP DE JOUR	14
LES DÉPARTS DU CAMP DE JOUR	15

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue au camp de jour **Anima-Jeunes de Coteau-du-Lac**. Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants! À l'intérieur de ce guide, vous trouverez les renseignements essentiels concernant le fonctionnement du camp de jour, les numéros de téléphone importants, la liste des effets à apporter au camp de jour, etc. Nous sommes fières de vous annoncer que le camp de jour Anima-Jeunes répond aux normes du cadre de référence des camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec et qu'il est membre de Tremplin Santé (programme visant à promouvoir les saines habitudes de vie des enfants).

THÉMATIQUE DE L'ÉTÉ

BIENVENUE AUX HÉROS-ÉCOLOS...

Les vacances sont enfin arrivées et les héros de l'animation invite votre enfant à vivre une aventure des plus mémorable. Les thèmes sportifs, environnementales et les héros guideront ceux qui le souhaitent vivre une panoplie d'aventures, allons-y.



LES COMMUNICATIONS

Département	Personnes ressources	Numéros de téléphone
Régisseur sports, loisirs et culture Transmission d'informations diverses Adjointes Interrogations et suivi de dossiers sur le terrain	Julie Ménard Adjointes	450 763-5822 Poste : 233 (8 h 30 à 16 h 30) 450 802-0401 (7 h 30 à 18 h)
Réception – loisirs Modifications d'inscriptions et paiements	Linda Lauzon	450 763-5822 Poste : 222 (8 h 30 à 16 h 30)
Piscine intermunicipale	Équipe dessauveteurs	450 267-1576 (13 h à 19 h 30)

L'Anima-Diffusion

Tous les vendredis, vous recevrez un courriel concernant les informations importantes de la semaine suivante. Ce dernier sera sous forme de journal.

Les rapports écrits

Pour chaque manquement au code de vie ou tous autres incidents, votre enfant recevra un rapport qui devra être signé par le parent la journée même.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT **ATTENTION!**

Procédure de remboursement émis aux citoyens

Les demandes de modification AVEC MOTIFS VALABLES doivent être transmises par écrit obligatoirement auprès du Service des loisirs et de la culture. Toute demande doit être transmise par courriel à loisirs@coteau-du-lac.com.

- ✓ Pour toutes demandes de modification (ex. : changement de semaine.) ou d'annulation, entre le moment d'inscription et le début du camp de jour, soit le 28 juin 2021, aucuns frais administratifs seront demandés.
- ✓ Pour toutes annulations, entre le moment d'inscription et le début de camp de jour, des frais administratifs de 15 \$ par famille et par semaine seront exigés.
- ✓ Après le début du camp de jour, soit le 28 juin 2021, **AUCUN REMBOURSEMENT OU MODIFICATION** ne sera accordé (sauf avec un billet de médecin ou forces majeures). Dans un tel cas, la somme prévue pour les jours où l'enfant a participé au camp ainsi qu'une pénalité seront retenus. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants: 50 \$ ou 10 % du coût des services que l'enfant n'a pas reçus.
- ✓ L'inscription de votre enfant sera annulée si le paiement complet n'est pas reçu, au plus tard, le 10 juin 2021;
- ✓ Lors de la période estivale, le Service des loisirs et de la culture procédera à deux reprises aux divers remboursements. Ceux-ci seront faits à la fin juillet et à la fin août. Ils seront uniquement émis par chèque et envoyés par la poste. Vous recevrez une attestation de remboursement dans les 10 jours suivant l'approbation de votre demande.

LISTE D'ATTENTE – PROGRAMMES COMPLETS

Lorsqu'un programme est complet, vous serez en mesure d'inscrire votre enfant sur une liste d'attente. Dès qu'une place se libérera, nous vous contacterons pour vous aviser. Vous aurez 24 heures pour prendre une décision et aucun frais supplémentaires ne vous seront facturés sauf la différence du coût (\pm), si votre enfant est déjà inscrit à un autre programme pour la même semaine.

Autres conditions

- En cas de transport d'urgence vers un établissement de soins de santé, **les frais sont assumés par les parents de l'enfant;**
- Un manquement majeur à l'une des règles peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi immédiat de l'enfant, **et ce, sans aucun remboursement;**
- Le camp de jour Anima-Jeunes n'est pas responsable des objets volés ou perdus. Ex : les vélos;
- Un camp peut être annulé par la direction du camp de jour si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure;
- Les horaires des activités et les prix sont sujets à changement, et ce, sans préavis;
- Tous les prix sont non taxables.

LE CODE DE VIE DU CAMPEUR

Il est **essentiel** que vous parcouriez chacune des règles avec votre enfant et lui en expliquiez l'importance.

1. Je respecte, en paroles et en gestes, mes amis et les animateurs en étant sécuritaire et en ne blessant pas les autres volontairement;
2. Je respecte les lieux ainsi que le matériel que j'utilise, qu'il appartienne au camp de jour ou aux autres enfants;
3. Je range mon vélo et ne l'utilise qu'à la fin de la journée. De plus, il en va de MA responsabilité de le barrer sur le support à vélo, dès mon arrivée au camp de jour, et ce, jusqu'à 16 h;
4. Je laisse à la maison mes objets personnels non spécifiés dans la liste des effets à apporter au camp (jouets, jeux électroniques, bijoux, ours en peluche, etc.);
5. Je participe aux activités et je m'amuse !

LES MESURES DISCIPLINAIRES DU CAMPEUR

Comportement	Exemples	Sanctions
Nuit à l'animation	Déranger le groupe, utiliser un ton et un langage inappropriés, non-respect d'un règlement, etc.	Pour chaque manquement, l'enfant recevra un avertissement que le parent devra signer. Après trois avertissements, l'enfant pourra être suspendu de ½ journée à deux jours.
Un acte de violence envers un enfant ou un animateur.	Cracher, insulter, pincer, pousser, chamailler, frapper, briser du matériel, crier, manquement aux règles de sécurité, etc.	Dès le premier avertissement, l'enfant pourrait être suspendu de ½ journée à deux jours.
Porte atteinte à l'intégrité, la sécurité	Fuguer, vandaliser, intimider, mettre en péril sa propre sécurité ou celle d'autrui, crise majeure ou comportement à connotation sexuelle ou vulgaire, etc.	Suspension d'une ½ journée à trois jours dès la première infraction.

SANCTIONS POUR TOUS LES NIVEAUX :

- **Au retour de l'enfant, une entente de comportement sera conclue;**
- **Le non-respect de cette entente pourrait mener à un renvoi définitif, et ce, sans remboursement.**

LES LOCAUX UTILISÉS AU CAMP DE JOUR

Le centre communautaire Wilson, 2, rue George-Jules-Beaudet

Le lieu de rassemblement pour tous les enfants du camp jour (matin et soir).

Le bureau de l'équipe de gestion du camp, à l'entrée du centre communautaire Wilson

Le bureau est situé à l'entrée du centre communautaire, n'hésitez pas à venir les rencontrer. Durant la journée, si elles sont absentes, une affiche de signalisation est présente à l'entrée afin que vous sachiez où votre enfant et son groupe se situent.

Pavillon Wilson, 4b, rue Principale

Il est utilisé lorsqu'il y a des camps spécialisés. à vélo et dînent parfois à cet endroit les mardis et les vendredis.

Sous-sol de la bibliothèque, 3, rue du Parc

Le sous-sol de la bibliothèque est utilisé pour différentes activités calmes. C'est aussi le local des mini-matelots.

Pavillon St-Ignace, 1, rue du Parc

Le gymnase de ce pavillon est principalement utilisé par les camps spécialisés ou lors des journées de pluie.

La maison des optimistes, 4a, rue Principale

Ce lieu sert de repaire aux jeunes de La Clique.

La piscine, 51, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac

Les enfants de la maternelle à la 2^e année iront à la piscine les mardis et vendredis en après-midi et ceux de la 3^e à la 6^e année iront à la piscine les lundis et jeudis en après-midi. Prendre note que les mini-matelots y iront uniquement le vendredi.

Les objets perdus, électroniques et les cartes

Il est très important d'identifier tous les articles de votre enfant. Si par inadvertance votre enfant égare un de ses objets, nous allons mettre ce dernier sur notre table des objets perdus située à l'entrée du centre communautaire. Pour des raisons de bris et de vol, les objets électroniques et les jouets de la maison ne sont pas acceptés sur le site du camp de jour.

LES ALLERGIES ET LES MÉDICAMENTS



Dans le but de prévenir des réactions allergiques et aussi parce que tous les enfants prennent leur dîner ensemble, nous vous demandons de ne mettre **AUCUN aliment contenant des NOIX ET DES ARACHIDES** dans la boîte à lunch de votre enfant.

- Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il est **TRÈS IMPORTANT** de nous faire part de cette information.
- Si nécessaire, n'hésitez pas à rencontrer l'équipe de gestion du camp afin de leur expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Auto-injecteur ÉpiPen

- Si votre enfant souffre de graves allergies, il doit **TOUJOURS avoir son auto-injecteur ÉPIPEN sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille.**
- Le camp de jour Anima-Jeunes identifiera à l'aide d'un ruban de couleur le sac de chaque enfant qui a un auto-injecteur *ÉpiPen*. De cette façon, s'il y a un oubli et une urgence, il est plus facile de retrouver le sac à dos.
- Le camp de jour Anima-Jeunes possède un auto-injecteur *ÉpiPen* dans sa trousse de premiers soins pour les interventions d'urgence. La piscine intermunicipale en possède deux.

Les médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments, qu'ils soient prescrits ou en vente libre (ex. advil), nous vous demandons de **compléter la feuille « Administration des médicaments »** afin de nous indiquer la posologie à respecter sans quoi, nous ne pourrions pas administrer le médicament. La feuille se trouve sur le site Internet de la Ville de Coteau-du-Lac. Vous pouvez aussi la demander aux adjointes, lors de la première semaine de camp de votre enfant. De plus, **veuillez noter qu'AUCUN médicament ne sera accepté dans les boîtes à lunch ou dans les sacs à dos des enfants. Il nous fera plaisir de les garder sous clé afin d'assurer la sécurité de tous les enfants.**

Mise à jour des informations médicales

S'il y a des changements au niveau de l'état de santé de votre enfant, la direction du camp vous demande d'informer l'une des adjointes dès que possible. L'information sera jointe à la fiche de santé de votre enfant dans le but d'assurer sa sécurité.

QUOI APPORTER AU CAMP

Dans le sac à dos



- ✓ **Bouteille d'eau OBLIGATOIRE;**
- ✓ Un chapeau ou une casquette;
- ✓ Crème solaire (vous devez vous assurer d'en appliquer le matin avant l'arrivée de votre enfant au camp de jour);
- ✓ Maillot de bain et une veste de flottaison (si nécessaire);
- ✓ Flotteurs/lunettes de piscine (si nécessaire);
- ✓ Une serviette;
- ✓ Épipen (si nécessaire);
- ✓ Vêtements de rechange;
- ✓ Sandales sportives ou une paire de chaussures de sport.

Dans la boîte à lunch

- ✓ Aucune boisson gazeuse;
- ✓ Aucune boisson énergisante;
- ✓ Deux collations (ex. : fruits, fromages, barre tendre, etc.);
- ✓ **Aucun aliment avec des noix et arachides;**
- ✓ Prioriser l'eau, les jus de fruits 100 % purs, les jus de légumes ou le lait;
- ✓ Sachet réfrigérant (ice-pack);
- ✓ Un thermos pour les repas chauds
(AUCUN MICRO-ONDE).



LES ACTIVITÉS SPÉCIALES DU MERCREDI

Fonctionnement :

- Les activités spéciales se feront directement sur le site du camp de jour ou dans l'un des parcs de la Ville. Donc, pour cet été, aucun chandail à l'effigie du camp ne sera nécessaire.

LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde du matin – (6 h 45 à 9 h 30)

- L'accueil du matin se fait au centre communautaire (derrière le pavillon Wilson). Un responsable du service de garde sera présent pour vous accueillir;
- Un emplacement sera désigné pour chaque groupe afin d'y déposer les sacs à dos;
- Si vous avez des mémos ou de l'information concernant votre enfant, le responsable du service de garde pourra transmettre les informations aux animateurs de votre enfant;
- **Aucun enfant ne sera toléré sur le site du camp de jour avant 6 h 45 AM.**

Le service de garde du midi – (11 h 45 à 12 h 45)

- Aucun enfant pourra quitter le camp de jour et revenir en après-midi, sauf pour un rendez-vous médical.

ATTENTION!

Le service de garde du soir – (16 h à 18 h)

- L'accueil du soir se déroule dans le stationnement du centre communautaire Wilson. **À partir de 15 h 45, tous les parents pourront récupérer leurs enfants. Aucun autre endroit ne sera accepté;**
- Des mesures de sécurité sont mises en place afin d'assurer en tout temps le bien-être de votre enfant. Ayez en tête le **mot de passe** que vous avez inscrit lors de son inscription;
- Veuillez avoir une **pièce d'identité en votre possession lors des premières semaines de camp** puisqu'il est possible que le responsable du service de garde vous la demande;
- Ne divulguez pas votre mot de passe aux personnes qui n'ont pas l'autorisation de venir chercher votre enfant;
- Si vous ne pouvez pas vous présenter au service de garde, assurez-vous que le nom de la personne qui viendra chercher votre enfant a bel et bien été ajouté au dossier et que celle-ci connaît le mot de passe;
- En cas de retard, veuillez appeler au numéro suivant : 450 802-0401.

POLITIQUE DE RETARD IMPORTANT

- Tous les retards après les heures de fermeture du service de garde seront facturés au coût de 5 \$ par tranche de 15 minutes, jusqu'à un maximum de 15 \$ par jour.

LES ARRIVÉES AU CAMP DE JOUR

- À votre arrivée des consignes sanitaires devront être effectuées afin d'éviter la propagation du virus de la Covid. **Lisez le guide sanitaire.**

LES DÉPARTS DU CAMP DE JOUR

- Les départs à la marche et en vélo se font à 16 h. Aucun enfant seul pourra quitter les lieux du camp de jour, avant cette heure.
- Une approbation écrite de la part du parent ou du tuteur devra être faite lors de l'inscription.
- **ATTENTION, si vous venez chercher votre enfant avant 15 h 45, vous devez RESTER DANS VOTRE VOITURE. Cette procédure est obligatoire. Vous devez nous appeler au 450 802-0401**